L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 7 AOUT 1865. — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 7 AOUT.

Ventes à l'encan ce jour.
Pour l'heure etles détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux terrains [illegible] faubourg public et les rues Levée, Bourgogne et Phillip, avec une maison en briques à deux étages, une bâtisse en bois, &c.

Par D. E. Morphy—Continuation de la vente de quincaillerie, coutellerie, &c., au magasin de L. E. Pothier, 66, Vieille Levée.

Par G. Léonsard, à sa salle d'encan—Chapeaux pour hommes et enfants, comté fine, et marchandises sèches.

Par Anthony Fernandez, à la Presse des Planteurs, encoignure Annonciation et Richard, 450 balles de coton.

Par Montgomery & Bros, du débarquement en face du poteau 20 du Deuxième District—4,500 cocos; et au No 25, rue Gaiennié—De beaux meubles.

Par E. M. Jacobs, rue Dauphine, ci-devant Grands Hommes, entre celles Française et Champs Elysées—Un lot de meubles et d'effets d'une succession.

Par Hoffman & Marks, au No 28 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, vêtements et marchandises assorties.

Par J. P. Boisseau, au No 228½ de la rue Conti—Beaux meubles.

Par McCerren & Landry, au Masonic Hall—Meubles.

ARRIVAGE DU NORD.—Le steamer *Cromwell*, parti de New York le 29, sous les ordres du commandant Valli, est arrivé hier matin à 9 heures, avec la malle des Etats-Unis, du fret et un nombre de passagers dont on trouvera la liste dans notre partie anglaise.

Nouvelles du Nord
PAR L'OUEST.

—Dates du 2 août—

Une femme massacrée par des nègres.

Ils sont arrêtés et pendus.

AFFAIRES DANS L'ALABAMA.

FIEVRE JAUNE A MATAMOROS.

Dépopulation de cette ville.

Respect du gén. Howard pour la loi.

PARDONS NON-ACCORDES.

Affranchis à ration en Louisiane.

Autre rapport sur le meeting de Jeff. Davis.

Echec temporaire de la rebellion
—Son succès possible par un autre moyen—

REPRESENTANTS DE L'ALABAMA.

Persécution de la presse dans la Caroline du Nord.

Condamnation de l'amendement constitutionnel.

Augmentation de population à Newbern.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu par le steamer *Pauline Carroll*, arrivé hier au soir de St. Louis, des journaux de l'Ouest jusqu'au 2 août P. M. Nous y trouvons les dépêches qui suivent:

Pendaison de deux nègres.

Cairo, 1er août.—Hier, deux nègres ont assassiné une femme à Evansville. Ils venaient d'être arrêtés et incarcérés quand le peuple soulevé se porta à la geôle, en enfonça les portes, prit les deux assassins, les battit à mort et les pendit à des poteaux de lanterne où ils se trouvaient aux dernières dates.

La française qui s'était noyée entre ici et Paducah et dont je vous ai déjà parlé, était Mme Taracones, de St Louis. Son corps a été trouvé près de Caledonia. Son mari assure qu'elle avait sur elle $3,400. Son corps était trop décomposé pour pouvoir dire si elle a été assassinée ou non.

Une dépêche de Mobile dit que le général Wood, commandant le département de l'Alabama, ordonne aux troupes de soutenir le gouvernement civil. Il s'oppose à l'emprisonnement pour dette et protège les propriétés particulières contre toute attaque.

Nouvelles du Rio Grande.

On rapporte que la fièvre jaune a fait éruption à Brownsville et à Matamoros. Un mal appelé *Break Bone Fever*, le (Dunghue) règne à Brownsville, mais il est rare qu'il se termine fatalement. Quant à la fièvre jaune, [illegible] sur la rive droite du Rio Grande, elle n'a [illegible] sur la rive gauche. Mais il y a [illegible] maladies parmi les troupes de couleur de la Virginie. Les nègres succombent [illegible] contracté dans un long voyage de [illegible].

Le [illegible] Ford tient une écurie-remise à Matamoros, et fait de fréquentes visites à Brownsville. Matamoros a perdu 12,000 habitants dans l'espace de 60 jours, et beaucoup d'autres s'apprêtent à décamper.

Les officiers civils se rendent acceptables à la Mobile, en se conformant à la proclamation du gouverneur Parson. Le gouvernement militaire, à cette condition, cessera dans cette ville.

Le général Howard.

Washington, 1er août.—On rapporte que le général Howard n'interviendra pas dans les réclamations des affranchis pour le payement des travaux qu'ils ont faits chez leurs anciens maîtres depuis la proclamation de l'Indépendance.

Le général Lee n'est pas à Niagara. Il n'a pas quitté la Virginie.

Mouvements de Dick Taylor.

New York, 1er août—Une dépêche au *Post* dit que Dick Taylor est revenu à Washington de la Forteresse Monroe, où l'on croit qu'il a eu une entrevue avec Jefferson Davis.

Une dépêche au *Commercial* dit que les pardons recommandés par le gouverneur Holden, de la Caroline du Nord, et par l'avocat-général Speed n'ont pas encore été accordés par le président.

Le général Halleck est parti pour la Californie.

Rations en Louisiane.

Cairo, 1er août—Le rapport du surintendant Conway dit que le gouvernement fait encore distribuer 3,000 rations aux affranchis en Louisiane.

Autre rapport sur le meeting Jefferson Davis, à New York.

New York, 1er août—Le *Post* contient un rapport sur le meeting particulier des amis de Jeff Davis, tenu hier dans cette ville, pour aviser aux moyens de la défense du prisonnier et de ses rapports afin que, quoiqu'il arrive, justice puisse être faite. Le meeting a eu lieu dans les appartements de M. Carlos Butterfield qui était présent.

A la demande de M. Potter J Cutler, un comité a été nommé pour lever des fonds, pour conférer avec Chas O'Conner, avocat, et arrêter les mesures nécessaires.

Le maire de New York, M. Gunther, était absent, mais il a adressé son regret de ne pouvoir y assister ainsi que l'assurance de sa coopération cordiale. M. Livingston de Mobile, MM. Cutler et Tucker ont été les principaux orateurs. Ils ont dit que l'échec de la rebellion n'était que temporaire; l'esprit qui lui donna naissance vit toujours et, avec l'assistance de leurs amis du Nord, le succès peut être obtenu par une autre voie.

M. Livingston a dit que l'Alabama ne serait représenté au Congrès que par des hommes ayant juré d'être en faveur de l'indépendance du Sud. L'exécution de Mme Surratt avait excité l'indignation du monde et le gouvernement n'oserait pas faire juger Davis. M. Livingston a dit que quiconque regarderait la conduite du Sud comme entachée de trahison ne pourrait être qu'un insensé.

La presse dans la Caroline du Nord.

Newbern, Caroline du Nord, 29 juillet.—Le major-général Ruger, commandant le département de la Caroline du Nord, a, par un ordre du 21 juillet, suspendu la publication du *Daily Union Banner*, publié Salisbury, dans cet Etat, à cause de son sentir sa déloyauté. Il y a plusieurs journaux qui ont paru tout récemment sous les mêmes couleurs, et qui seront vraisemblablement suspendus par le général Ruger, s'ils répandent des doctrines fort dangereuses.

Le Fayetteville *Daily News* en est un de ce nombre. Il dit que le peuple de cet Etat se dégraderait s'il adoptait l'amendement constitutionnel abolissant l'esclavage et que la nouvelle convention doit laisser l'esclavage là où elle l'a trouvé, et comme il existait avant la guerre.

Un grand nombre de comtés de cet Etat, bordant la Caroline du Sud, ont chargé leurs délégués à la Convention d'Etat de prendre cette position et d'insister jusqu'à la fin sur l'adoption de cette même politique par l'assemblée.

La population de Newbern augmente sur le pied de 10,000 personnes par an. Précédemment, cette ville ne comptait que 6000 habitans, elle en contient maintenant 30,000 ce qui fait qu'elle est la plus grande ville de la Caroline du Nord. Ce rapide accroissement est dû à l'esprit d'entreprise et à la richesse de l'élément septentrional. Il y aura bientôt trois grands journaux quotidiens à Newbern.

Les conspirateurs à Tortugas.

New York, 2 août—Le steamer du gouvernement, *Florida*, qui a transporté les conspirateurs Mudd, O'Laughlin, Arnold et Spangler au Fort Jefferson à Tortugas, est revenu de cette place le 26 et de Key West le 24.

Les prisonniers n'ont connu leur changement de destination qu'après leur départ et ils ont été affectés désagréablement tout d'abord, car ils préféraient le pénitencier d'Albany à la résidence sur ce lieu aride.

Mais ayant trouvé à leur arrivée que l'île, qui a une étendue de 13 arpents environ, jouissait d'une belle brise de mer, rafraîchissante [illegible] qu'elle n'était pas si insalubre [illegible] qu'ils l'avaient supposé, ils ont été [illegible].

[illegible]

———

dantes ont été prononcés par le chevalier de Kersey, sir Robert Peel et d'autres personnages.

Il y a eu récemment à Coloquen un banquet réformiste, mais la troupe a dispersé les assistants à cause des discours qui y ont été prononcés.

Le *Herald* annonce que les relations diplomatiques entre l'Angleterre et le Brésil seront prochainement rétablies. On dit que le Brésil a accepté les dernières propositions du cabinet anglais.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France indique une diminution dans l'encaisse métallique de 4,700,000 francs. Le 2, la Bourse était ferme à 67 fr. 72 c.

En Autriche un décret impérial relève le comte Palffy des fonctions de gouverneur de la Hongrie. On assurait à Vienne que tous les prisonniers polonais et hongrois seraient amnistiés. La Chambre basse du Reichstadt a voté tous les chapitres du budget et adopté les vœux de la Chambre haute.

Le bruit court dans les cercles ministériels à Madrid que le représentant espagnol au Chili sera destitué à cause de la manière dont il a conduit les négociations dans ce pays.

Le port de Islay au Pérou a été fermé par un décret du Président.

Des avis de Constantinople portent que la moitié de la ville de Canadia a été détruite. La perte est évaluée à 20 millions de rastios. Le choléra a disparu presqu'entièrement d'Alexandrie, et il diminuait à Constantinople.

Le taux minimum d'escompte à la Banque d'Angleterre reste à 3 pour cent, mais on croit qu'il serait élevé dans quelques jours.

Nouvelles télégraphiques.

ASSEMBLEE DES AMIS DE JEFF. DAVIS.

LEVEE DE FONDS POUR SON PROCES.

Le maire Gunther de New York membre du comité.

LE DROIT DE SECESSION SOUTENU.

AFFAIRE DE Mme SURRATT.

Sa pendaison considérée comme un assassinat.

MARCHES DU 5.

L'or à 143 1/8—le coton à 46.

(Dépêches du *Times*)

Washington, 5 août—La santé du Président s'améliore. Il n'ira pas au Cap May, comme il en avait l'intention.

Les sociétés allemandes de New York préparent un bénéfice pour l'érection d'un monument national à la mémoire de Lincoln.

Les sociétés allemandes de Baltimore se proposent d'en faire autant.

On rapporte que 24 officiers licenciés de notre armée ont offert leurs services au ministre mexicain, et ont l'intention d'aller se joindre à l'armée mexicaine.

M. Robert Brown qui assistait l'autre jour au meeting Davis à New York, a fait les déclarations suivantes:

Le meeting était d'abord composé de citoyens de New York, ensuite à la demande de quelqu'un, plusieurs meneurs du Sud furent invités à entrer et les portes furent fermées, l'objet étant de lever des fonds pour couvrir les dépenses du procès Davis.

A cet effet un comité composé du maire Gunther, qui n'était pas présent, de Carlos Butterfield, Theod Martin, MM. Douglas et Chanley, fut nommé.

Il y eut ensuite une conversation générale. Tout le monde fut d'opinion que le procès de Davis était le plus important procès de l'histoire.

M. Cutter fit des citations de la déclaration de l'Indépendance pour démontrer que les Etats du Sud avaient le droit de se séparer, et une New York soutint la même thèse, en citant les déclarations de New-York et du Massachusetts à l'époque où l'on élaborait la Constitution.

Livingston, de l'Alabama, trouva dans le texte des constitutions de divers Etats le droit formel de séparation. Il lui est certain que le procès de Davis opérerait parmi les révolution de sentiment en faveur du Sud et prouverait que la cause de la sécession était juste et digne de la sympathie du monde.

Un membre de New York dénonça l'exécution de Mme Surratt comme un assassinat froid et prémédité.

Livingston dit que plusieurs Anglais avaient déclaré que ce cruel assassinat ferait frémir d'horreur toute l'Europe, et que les clameurs, qui s'en échapperaient, intimideraient à tel point le gouvernement américain qu'il craindrait de faire juger Davis. Il ajoute qu'il croyait que l'intention du gouvernement était de le faire languir en prison.

Les communications télégraphiques sont ouvertes jusqu'à Galveston par Shreveport et Washington, et l'extension de la ligne à San Antonio et à Brownsville sera bientôt une chose accomplie.

Montréal, 5 août—Jacob Thompson, l'agent rebelle dans le Canada, a abandonné dernièrement ses amis en emportant tout ce qui restait de dépouilles rebelles.

Forteresse Monroe, 5 août—La frégate des Etats Unis *Congress*, a été relevée le 3.

Nashville 5 août—Les retours de l'élection du Tennessee sont encore incomplets.

Le corsaire Shenandoah.

Les vives appréhensions auxquelles avait donné lieu la présence du corsaire Shenandoah dans les parages fréquentés par les baleiniers américains, n'étaient que trop fondées. Une dépêche de San Francisco nous apprend l'arrivée dans cette ville de la barque baleinière Milo ayant à bord les équipages de huit navires américains équipés pour la pêche de la baleine et détruits par le Shenandoah pendant le courant du mois dernier. Le capitaine du Milo rapporte qu'il a été intercepté en mer par le corsaire naviguant ouvertement sous pavillon confédéré, au retour d'une fructueuse pêche dans les régions arctiques, et épargné à la condition de ramener les équipages des navires incendiés. Le commandant du Shenandoah et la réddition de Lee et de la chute du gouvernement confédéré; mais celui-ci a refusé d'y croire. Au sujet de l'assassinat de M. Lincoln, il aurait remarqué que cette mort ne le surprenait pas et qu'il l'avait prévue. Le Shenandoah était monté par des matelots anglais et irlandais, auxquels se sont joints quelques hommes appartenant aux navires détruits.

Voici les noms des bâtiments livrés aux flammes par le corsaire, ils appartenaient tous au port de New Bedford: Hector, 380 tonneaux, ayant à bord 400 barils d'huile. Abigail, 310 tonneaux, 20 barils d'huile. Euphrates, 335 tonneaux, Wm Thompson, 495 tonneaux; Sophia Thornton, 425 tonneaux, Jireh Swift, 454 tonneaux, Edward Carey, 315 tonneaux; Susan et Abigail, 400 tonneaux. Ces six derniers bâtiments avaient à bord environ 500 barils d'huile de baleine et plusieurs milliers de livres de fanons.

Le capitaine du Shenandoah se proposait de continuer sa course vers le nord, où se trouvent actuellement plus de soixante baleiniers américains, sur le sort desquels on n'est pas sans éprouver de vives et légitimes inquiétudes.

FRANCE.

Correspondance du *Courrier des Etats Unis*.

Paris, 14 juillet.

Ne croyez pas un mot de ce que dit une feuille anglaise de nouvelles négociations entamées par l'empereur Napoléon pour arriver à la convocation d'un congrès. C'est une pure invention.

L'empereur part demain pour Fontainebleau. Aussi, aujourd'hui a lieu le conseil qui se tient d'habitude à la fin de la semaine.

L'empereur ne fera que passer à Fontainebleau, où il conduira l'impératrice. Deux appartements sont préparés à Plombières pour S. M. et les personnes qui l'accompagnent; on désigne parmi elles, outre M. Conti, M. de Sauley et le général Lepic. Ces choix peuvent indiquer que l'empereur, dans les loisirs de Plombières, s'occupera de la continuation de la *Vie de César*.

On dit que l'empereur a été retardé dans son départ par la mort du frère de M. le maréchal McMahon. Cet événement aurait forcé le maréchal à s'éloigner de Paris avant d'être entendu avec Sa Majesté pour les détails des mesures à prendre quant à l'Algérie en l'absence de l'empereur. Ce qu'il y a de positif également, c'est que l'impératrice ne quitte Paris que samedi pour se rendre à Fontainebleau, et qu'on ne s'est occupé hier et aujourd'hui (comme on l'ira encore demain et vendredi au château) que des préparatifs de départ.

On croit que le souverain restera un peu plus de vingt jours à Plombières, ce qui assigne à son séjour le terme présumable du 10 août à peu près. L'empereur se rendra presque aussitôt au camp de Châlons, où de grandes manœuvres sont indiquées pour le commencement de la dernière quinzaine du même mois. Il paraît douteux que Leurs Majestés se trouvent à Paris pour le 15 août. On ne sait rien, du reste, à cet égard; seulement, il semble se confirmer que l'empereur et l'impératrice se rendront à St Sébastien, où ils auront une entrevue avec la reine d'Espagne. Quelques jours après, S. M. catholique leur rendrait leur visite à Biarritz. Si je ne puis entrer, quant à présent, dans des détails plus circonstanciés, je pourrai en revenir très étonné que l'assertion de mes renseignements fût pas confirmée par les faits.

Tout porte également à croire que M. Mon de conservera pas longtemps l'ambassade de Paris. On s'attend à apprendre prochainement la nomination de son successeur.

Le gouvernement est très préoccupé des élections municipales; la lutte paraît devoir être très vive, car on se souvient que le ministère, en annonçant son abstention, a cependant relevé le cas où l'élection prendrait une couleur politique, ce qu'il est difficile d'éviter complètement. Les partis dissidents se sont, dit-on, entendus en vue de l'épreuve électorale; [illegible]

[illegible]

———

vers au Mexique. C'est à tort que quelques correspondants étrangers ont prétendu qu'il n'avait pas été reçu par l'empereur. M. Eloin a obtenu deux audiences de Sa Majesté, et, dans la seconde, qui remonte au jeudi 6 de ce mois, il a reçu de la main de l'empereur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

On affirme qu'au ministère de la marine, on aurait reçu l'avis qu'un navire de commerce naufragé aurait été pillé par des troupes fédérales sur une côte de la Floride où il avait échoué. Le fait de pillage du bâtiment français paraît être certain. Il n'en est pas de même de la qualité des pillards. En effet, une dépêche de Liverpool attribue cet acte de sauvagerie à une bande d'aventuriers autrefois soldats, depuis licenciés et mélangés d'hommes des deux partis.

NOUVELLES POLITIQUES.

Nous trouvons dans les derniers numéros du *Courrier des Etats Unis* les passages suivants:

L'ex-secrétaire de la marine du Sud, M. Mallory, incarcéré depuis deux mois au fort Lafayette, a obtenu la permission d'appeler auprès de lui sa famille. Hier, sa femme et ses quatre enfants sont venus partager sa captivité, sans être toutefois astreints au régime de la prison.

Le gouvernement a conclu avec la république d'Haïti un traité de commerce, de navigation et d'extradition qui a été promulgué hier et qui est conçu dans les termes les plus libéraux.

Des désordres graves ont eu lieu jeudi à Concord [New Hampshire] et ont causé une alerte assez vive à la population. Là encore, comme à Philadelphie, à Chicago, à Springfield, etc. ce sont des soldats congédiés qui ont été les agresseurs et les auteurs du désordre. Une bande composée de plus de deux cents d'entre eux s'est présentée dans un magasin d'habillement qu'elle se mettait en devoir de livrer au pillage quand la police intervint et s'empara de l'un des meneurs qui le conduisit incontinent en prison.—Les soldats tournèrent alors leur fureur contre les gardiens de la tranquillité publique et les poursuivirent jusqu'à la prison de la ville, qu'ils menacèrent de démolir de fond en comble si on ne leur rendait leur camarade. Sur ces entrefaites arrivèrent sur les lieux deux compagnies de vétérans qui mirent les mutins à la raison et les dispersèrent dans toutes les directions. Aux dernières nouvelles on appréhendait de nouveaux désordres et la ville avait dû être occupée militairement.

Moyen d'encourager l'émigration britannique.

Le tableau suivant, dit le London *Daily News*, montre les sommes d'argent envoyées par les colonistes de l'Amérique du Nord à leurs amis du Royaume-Uni, de 1848 à 1864, inclusivement, et par les colonistes de l'Australie à leurs amis de la Grande-Bretagne depuis 1859.

Années.	d'Amérique.	d'Australie.
1848	460,000	......
1849	540,000	......
1850	957,000	......
1851	990,000	......
1852	1,404,000	......
1853	1,439,000	......
1854	1,730,000	......
1855	873,000	......
1856	951,000	......
1857	593,000	......
1858	472,310	......
1859	575,378	£ 45,798
1860	576,932	66,713
1861	426,285	78,095
1862	381,901	81,123
1863	412,953	48,058
1864	416,605	46,631
	£ 13,178,929	£ 364,418

Total: £ 13,543,347
ou $ 67,716,735 en 17 années.

C'est là le véritable fonds d'émigration britannique. Là nous trouvons l'explication, que nos orateurs tories n'ont pas voulu voir, de l'émigration en Amérique. Même pendant la grande guerre qui semblait devoir ruiner la république des Etats-Unis, ceux qui avaient devancé les autres en Amérique, envoyaient de là 1,636,344 pour mettre leurs frères, pères et beaux-frères à même de les rejoindre pour partager leur prospérité. Il n'y a pas de système artificiel qui ait pu produire un tel résultat, et tant que cette agence spontanée continuera ses opérations, une immense amélioration de sort du peuple dans les Iles Britanniques pourra seule mettre un terme à ce mouvement.

ABD-EL-KADER.

Abd-el-Kader, ainsi que nous l'avons annoncé, est arrivé à Marseille le 6 juillet. Le *Courrier* de cette ville dit à ce sujet:

"Abd-el-Kader est arrivé hier dans notre ville, venant de Constantinople, sur le paquebot de la Compagnie des Messageries impériales le *Godavery*. L'émir est descendu au Grand Hôtel de Marseille, où des appartements avaient été préparés pour lui et sa suite. Dès son arrivée, il a manifesté le désir de se mettre en rapport avec la première autorité du pays, et s'est rendu vers une heure, à l'hôtel de la préfecture, accompagné de son drogman et de M. Heccard, consul de France à Damas.

"Les premières paroles adressées par Abd-el-Kader à M. le sénateur de Maupas, furent l'expression de la joie qu'il éprouvait en mettant le pied sur le sol français. "A Damas, dit-il, je ne suis qu'un voyageur, car ma véritable patrie, c'est la France." Et il redit grâce avec effusion à l'empereur qui avait bien voulu l'autoriser à venir voir encore une fois "*ce pays des grands hommes et des grandes choses.*"

"L'émir était venu il y a une dizaine d'années à Marseille lors de son départ pour l'Orient. Dans le trajet du port de la Joliette au Grand-Hôtel de Marseille, il remarqua quelques-uns des grands changements qui se sont accomplis depuis cette époque dans notre ville. Il a entretenu longtemps avec M. de Maupas des grands travaux qui s'exécutent à Marseille, et pria M. le sénateur de vouloir bien les lui faire visiter.

"La Providence, a-t-il dit, a créé la terre et l'a livrée à l'homme comme une matière première qu'il doit mettre en œuvre; ceux-là sont les vrais serviteurs de Dieu qui travaillent et façonnent cette matière pour le bonheur des peuples et la gloire du pays."

"Avant de se retirer, Abd-el-Kader exprima à M. de Maupas le désir de voir sa famille, qu'il accueillit avec la plus parfaite gracieuseté et à laquelle il adressa des paroles qui révèlent un homme des sentiments les plus élevés et une intelligence nourrie de toutes les idées de la poésie orientale.

"Pendant cette entrevue de l'émir et du sénateur chargé de l'administration de notre département, une foule considérable s'était groupée devant l'hôtel de la préfecture. Lorsqu'elle vit sortir Abd-el-Kader, vêtu d'un magnifique bournous blanc sur lequel ressortait vivement le grand cordon de la Légion d'Honneur, elle se découvrit respectueusement sur son passage, et lui témoigna une vive sympathie."

Le 7 au soir, Abd-el-Kader est arrivé à Paris.

Le lendemain, Abd-el-Kader a été reçu par l'empereur en même temps que le maréchal de MacMahon. Cette triple entrevue a donné lieu à une foule de commentaires.

Abd-el-Kader est de nouveau le lion de Paris. Après une entrevue avec l'empereur, l'émir est allé voir M. Drouyn de Lhuys, qui lui a rendu sa visite. La conversation s'est prolongée près d'une heure et a permis à l'émir de manifester une fois de plus à M. le ministre des affaires étrangères ses sentiments de profonde et d'inaltérable sympathie pour la France. M. Héquard, notre consul à Damas, qui se trouve en ce moment à Paris, reste attaché à la personne d'Abd-el-Kader pour tout le temps de son séjour en France, ainsi que son fils, qui remplit auprès de l'émir les fonctions d'interprète.

Je ne sais où un journal du soir est allé prendre qu'Abd-el-Kader avait la barbe blanche. Quoique né en 1807, et par conséquent âgé de 58 ans, l'émir a conservé la barbe et les cheveux entièrement noirs.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, *No 46, rue de Chartres.*

5 août 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	79	26
midi..............	84	29
3 heures du soir...	89	31 1/2
6 heures.....do....	87	30 1/2

VOL.—Samedi matin, vers quatre heures, un voleur s'est introduit dans une maison de la rue Carondelet.

Les policemen annoncent qu'ils ont arrêté Moses Johnson, homme de couleur, et trouvé sur lui une montre en or, une bourse contenant de l'argent, cinq cuillers, sept couteaux, quatre fourchettes, une montre et une chaîne en or à laquelle était attachée une croix.

JOUEURS.—Le sergent Bohn et l'officier Farain ont essayé d'arrêter des joueurs et des individus suspects, dans la nuit de samedi à dimanche, dans la rue Dryades, près la Promenade Triton. Les agents ont entouré la maison et sont parvenus à en arrêter quelques-uns; l'officier Green, en poursuivant les autres, a été blessé d'un coup de hachette par Martin Shannon.

M. Green a été transporté chez lui où sa blessure a été pansée.

SALLE DE LECTURE.—La salle de lecture établie à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, et connue sous le nom de "Commercial Reading Room and Exchange" est ouverte dorénavant de huit heures du matin à neuf heures du soir.

MM. E. Roger & Cie.—MM. E. Roger & Cie, encanteurs et négociants commissionnaires, viennent de s'adjoindre un associé M. CHARLES T. NASH, domicilié depuis trente ans à la Nlle-Orléans et qui, dans les affaires commerciales, s'est acquis un juste renom d'intelligence, de droiture et de probité. M. Nash a été également, à une époque, secrétaire de la compagnie d'assurance du Crescent, et il était courtier de change et d'immeubles au moment où a éclaté la guerre. On verra, en se référant à l'annonce que la maison E. Roger publie à cet effet dans nos colonnes, que celle-ci est maintenant un grand complet et fera les affaires sur une vaste échelle. On trouvera dans son [illegible].

[illegible]

———

EDITION D'HIER.

Pas d'illusions.

Il y a quelques mois à peine, après la reddition des armées de Lee, de Johnston et de Taylor, une grande partie de la population était disposée à se laisser aller au découragement. Les uns parlaient de quitter le pays, d'autres annonçaient l'intention formelle de renoncer à l'exercice de tous les droits politiques qui pourraient leur être rendus. Nous avons combattu cet abattement momentané et nous avons vu avec satisfaction qu'il avait promptement fait place à une appréciation plus saine de la situation et des devoirs qu'elle impose. L'abstention était un suicide, et un peuple, moins encore qu'un individu, ne doit jamais avoir recours à ce dernier remède des désespérés de ce monde. Aussi avons-nous lutté contre l'abstention, et recommandons-nous encore chaque jour aux citoyens de la Nouvelle-Orléans d'aller se faire enregistrer comme électeurs.

Grâce aux dispositions conciliantes du gouverneur Wells, aux choix heureux qu'il a faits pour les paroisses, un revirement soudain s'est opéré dans les esprits. Les plus abattus ont repris courage, et on a vu renaître l'espérance de meilleurs jours. Il n'est plus aujourd'hui question d'abstention, et il est permis de croire qu'au jour de l'élection il sortira des urnes un vote respectable par le nombre des voix données et significatif par le nom des candidats élus. Mais tout en félicitant la population louisianaise des bonnes dispositions qu'elle témoigne, nous devons la prémunir contre les dangers d'une confiance poussée jusqu'à l'excès.

Beaucoup de personnes, après avoir réagi contre l'accablement auquel les meilleurs esprits sont aptes à se laisser aller dans les époques de crise, se sont livrées à des illusions qu'il importe de dissiper dans l'intérêt du salut commun. Rassurées sur la situation présente et ayant pleine confiance dans le résultat du scrutin, elles ont vu l'avenir sous de trop belles couleurs et ne se sont pas rendu compte des difficultés et des obstacles qu'il y avait encore à surmonter avant d'arriver au but. C'est pour leur éviter de nouvelles et cruelles déceptions que nous les rappelons à la réalité. Moins la perspective est riante, plus on doit déployer d'énergie, de vigilance et de prudence pour sortir du chaos politique et social, et assurer le retour à un état normal d'ordre et de travail.

Il faut, avant tout, accepter la situation telle qu'elle est et ne pas confondre les moyens avec les résultats. La Louisiane, comme les autres Etats du Sud, est régie, pour le moment, par une législation exceptionnelle décrétée pendant la guerre, et qui aura force de loi jusqu'au jour où le Congrès lui-même la rappellera. Telle est la loi qui place les affranchis sous le contrôle exclusif du ministre de la guerre, et que la dernière proclamation du gouverneur Wells est venue rappeler d'une façon si subite. Cette loi est une entrave à toute réorganisation du travail, mais il faut la subir jusqu'au jour où l'Etat, réadmis dans l'Union, pourra reprendre le contrôle de ses affaires domestiques.

C'est donc vers ce but principal — la rentrée de l'Etat dans l'Union — que doit se porter toute l'attention du peuple. Le reste suivra comme conséquence. Pour cela, il ne suffit pas d'envoyer des représentants et des sénateurs à Washington. On sait, en effet, que le parti radical annonce ouvertement l'intention de rejeter tous les Etats qui n'auront pas admis le suffrage des noirs comme base de leur réorganisation politique. Pour combattre avec succès les radicaux sur ce point, il faut détacher d'eux tous les membres modérés du parti républicain noir, afin que réunis aux démocrates du Congrès ils puissent l'emporter sur les ultras. On n'arrivera à ce résultat désirable que si le Sud donne, lui-même, par la modération de ses choix et de son attitude, des gages de sa sincérité sur deux points principaux: la restauration de l'Union et l'abolition de l'esclavage.

Ces deux points, sur lesquels on trouverait les républicains noirs intraitables, constituent le programme de l'administration du président Johnson. Il faut l'accepter, parce que sans l'appui de l'administration, il ne faut pas songer à obtenir la réadmission des Etats du Sud dans l'Union. Une fois les représentants et les sénateurs du Sud entrés au Congrès, il leur sera facile de soulever les autres questions pendantes et de défendre les droits de leurs Etats. Mais il serait dangereux de se livrer maintenant à des discussions intempestives et stériles sur la légalité de lois du Congrès, faites pendant la guerre, ou sur des sujets délicats, tels que l'état social ou la condition des affranchis, car ces discussions seraient de nature à entraver la formation d'un parti conservateur dans le sein du Congrès.

Le premier point à gagner c'est l'admission des Etats du Sud sans la condition du suffrage des nègres. Ce ne sera peut-être pas chose facile, comme on pourrait le croire. Aussi nous le répétons: pas d'illusions, et que la voix de tous les bons patriotes se joigne à la nôtre pour recommander la prudence et la modération.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

(Les dépêches suivantes ne nous sont parvenues qu'hier soir; elles ont sans doute été retardées.)

New-York, 3 août 1865.

Le steamer *Glasgow*, parti d'ici pour Liverpool, a été incendié en mer. Tous les passagers ont été sauvés.

Le coton est lourd par suite de l'augmentation des arrivages.

L'or est à 144 1/4.

AUTRES DEPECHES.

Nouvelles des Rivières.

MEETING DE RADICAUX DANS L'OHIO

Convention nègre à Alexandrie.

Louisville, 5 août.

St. Louis, 5 août—Le Mississippi baisse rapidement et tous ses affluents supérieurs aussi. Il y a 20 pieds d'eau à Cairo, six à Keokuk, cinq dans le Missouri.

Le bateau à vapeur *Ruth* a été acheté par la compagnie des steamers de l'Atlantique et du Mississippi.

Columbus, Ohio, 5 août—Il y a eu ici un meeting particulier de radicaux, dans lequel on a pris la résolution de ne pas soutenir la candidature de Cox.

L'honorable E. Dawes, du Massachusetts, est opposé au suffrage des nègres.

La convention d'Etat des nègres de la Virginie est réunie à Alexandrie.

L'Ohio baisse. Il y a 40 pouces d'eau sur les chûtes.

Le gouverneur Stone, de l'Iowa, a reçu de Washington une dépêche dans laquelle on lui dit qu'on ne peut se dispenser des services des régiments de cet Etat qui sont dans l'Arkansas, dans le Missouri et dans les divisions du Golfe et du Tennessee, et qu'on ne peut les licencier.

On va élever un monument à la mémoire des victimes du massacre de Lawrence par Quantrelle, dont 64 ont été enterrées.

On a commencé à démolir les restes du Galt House, grand hôtel de Louisville incendié il y a quelque temps, afin de le reconstruire en entier.

Nouvelles télégraphiques
DU NORD.

Dates du 4.

(Dépêches du Times.)

New York, 4 août.—Une ovation significative en faveur de la république du Mexique, représentée dans les Etats-Unis par le général Ortega, a eu lieu hier soir chez Delmonico. On a donné une sérénade et porté des toasts à l'éminent général, et les discours prononcés à cette occasion ont été accueillis avec enthousiasme par un grand nombre de Mexicains et d'Américains.

On y a lu l'extrait suivant d'une lettre écrite par le major-général Sheridan:

"Il est inutile de s'interner à propos de cette affaire du Mexique. Nous devons donner au Mexique un gouvernement permanent et, surtout, une république. Notre œuvre contre la rebellion ne sera achevée que lorsque cela sera fait. L'avènement de Maximilien est une partie de la rébellion et sa chute doit faire partie de son histoire. La plupart des soldats mexicains jetteraient leurs armes le jour où nous traverserions le Rio Grande. L'influence française a gouverné par pure imprudence."

La lecture de cette lettre a excité un enthousiasme universel.

La santé du Président est toujours mauvaise. Il a l'intention d'aller faire un tour au cap May.

Le trésorier de la ville a décidé que tous les bons billets du Trésor et autres obligations des Etats-Unis sont assujettis à des taxes sous l'autorité de l'Etat et de la municipalité.

Une dépêche à la *Tribune* dit, que nonobstant les récentes histoires mises en circulation sur le traitement qu'on fait subir à Jeff. Davis, il n'en est pas moins traité avec tous les égards dus à un prisonnier de cette importance par le commandant de la forteresse Monroe.

[illegible]

———

Spangler dit qu'il ne s'est mêlé en rien du complot et que son expression "qu'il aiderait Booth" s'entendait se rapporter qu'à la tenue de son cheval.

Le chemin de fer du Centre-Pacifique est en pleine activité de service du Sacramento à Clipper Gap, en Nouvelle Angleterre, ayant 167 wagons et 11 locomotives.

Butler et Porter, du fort Fisher, ont été vus dans les rues se promenant, bras dessus bras dessous, et paraissant s'entretenir très agréablement de choses confidentielles.

Le nombre des pardons a été fort exagéré par les déclarations de personnes dont on avait reçu [illegible] de sa Majesté [illegible] le cours du mois dernier.—Le nombre des pardons accordés aux rebelles ne s'élève pas à 50.

Forteresse Monroe, 4 août—Les bricks *Melville* et *Victoria* sont arrivés à New York avec des cargaisons de tabacs français provenant de Richmond.

FEUILLETON
LE CHATEAU DE LA ROCHAUBERT.
(Suite.)

Le meunier me donna en outre des détails sur ce qui s'était passé à la closerie, où ils s'étaient rendus, la Carabine et lui pour donner des renseignements sur les revenus du moulin. M. de Merwen y était venu de son côté à cheval. On allait entrer en conférence, lorsque M. de la Rochaubert prit connaissance de une lettre. La joie et la surprise furent telles, après l'avoir lue, qu'il en fit part à tout le monde. Seulement, le comte lui donna alors à entendre qu'il réservait ses droits du moment que M. de Merwen abandonnait les siens. Cela ne l'affecta que médiocrement, il ne songeait déjà plus à l'échange, rompit aussitôt les pourparlers congédia le notaire, et tout le reste de la journée, que l'on passa à se reposer à l'ombre, en attendant que la chaleur fût calmée, il ne cessa de manifester sa satisfaction, et le plaisir qu'il ressentait du désintéressement imprévu de son neveu Antonio. Sa femme et M. de Merwen étaient aux anges, ma cousine seule les regardait avec une sorte d'inquiétude, et M. Desforest, pour cacher son désappointement, manifestait encore sur le contentement de mon oncle.

—Vous voyez, Monsieur, continua René que tout allait pour le mieux. M. de la Rochaubert aimait déjà M. Antonio de tout l'attachement qu'il a de mon fils, et sans ce qui advint, qui sait ce qui fut advenu? mais, comme on dit, les malins seuls tiennent toujours la chance par la queue. M. Anthime eût préparé ce qui suivit, que rien ne lui eût mieux réussi. Pendant que M. de la Rochaubert faisait faire halte pour deux mots à dire à la papeterie de Tiffange, et que Madame causait avec le comte de ce qui venait d'avoir lieu, il proposa à Mademoiselle de pousser jusqu'aux ruines, comme c'était été convenu. Vous savez ce qui arriva, ou plutôt non, il arriva ce que vous savez, puisque malheureusement, Monsieur Christian, vous étiez là aussi. Mlle Paule rencontra son cousin, qui se nomma à elle, pas assez délicatement, et Desforest la rapporta morte de peur à la voiture, après l'avoir sauvée, et avoir assuré certainement son mariage.

—Mlle de la Rochaubert a vu son agresseur? demandai-je en serrant convulsivement le voile dans mon sein.

—Ah! pour cela je l'ignore, elle parlait peu, elle était glacée, mais M. Anthime l'a vu parfaitement, c'est le plus fâcheux, seulement, par délicatesse, il a été le premier à recommander le silence, afin que l'événement ne s'ébruitât pas au village, et que ce secret restât dans sa famille. C'est pour cela qu'on m'envoya vite à la recherche d'un voile qui ne se retrouvait pas, et que je demandais instamment à la fête, quand je [illegible].

—C'est bien, dis-je en retrouvant ma pensée et mon énergie, ce tout cela, René, vous ne vous rappelerez qu'une chose, c'est que vous avez rencontré dans les ruines un témoin de cette scène, et que vous l'attesterez au besoin.

Le garde était déjà installé dans la voiture, nous arrivâmes sur la route, et à ce moment, le garde allait savoir de la [illegible] de parole, il me fut facile de voir qu'il se [illegible] de manière tout ce qui avait pu concourir [illegible].

Le meunier lui glissa à l'oreille que j'étais un commissaire pour ces paroles qu'il nomma [illegible].

—C'est donc vrai, mal [illegible] personnellement la main pour le prier [illegible] à la chapelle de la [illegible], il n'y a plus que [illegible] puisque la victoire est gagnée et que la paix est faite, même avec lui, monsieur, quoique tu en rires guère. Mais, mon vieux, il est un temps pour tout, comme disait le trompette Martin en sifflant les éperons, et c'est pour toi le temps de laisser la férule, et de mettre au grenier ton drapeau déchiré, les blancs ne reviendront pas.

Et la soif de parler s'irritant par le silence même, il en vint à la thèse des consolations philosophiques pour le pauvre René. Il fallait savoir accepter les événements, et il était les siens. D'ailleurs si le protégé, comme il l'avait conduit, car après tout, il montrait le droit de dire son mot dans l'affaire, lui qui avait tout conduit. Il rappelait les phases et les pauvres incidents de la lutte, insistant surtout ce qu'était sur la vigilance de [illegible], il s'était déterminé à cette [illegible].

—Pour celui-là, je le croyais plus malin, car, tiens-t-il, en ne s'étant pas du tout, comme ça, après son premier baiser.

Je fis un mouvement à ma place, j'avais une irrésistible envie de jeter cet animal hors de la voiture.

—Qu'est-ce qui vous prend donc, vous fit-il en se tournant vers moi, vous imaginez-vous que ce peut faire le tour du Paris comme ça, d'autres l'ont fait; mais, l'histoire, M. Christian à qui le gars Hugues mit un jour à Mortagne de tabac dans son verre, et qui s'en alla au château croyant s'être égayé, quand il emportait sous son bras la rose des plus [illegible].

[illegible]

Je le regardais de la sorte, en m'approchant de temps à autre, et je souhaitais ce qui allait se mieux faire le moindre, pendant que je feignais de dormir. C'était un supplice, mais bien compensé pour moi par tout ce que j'apprenais durant ce court voyage. Heureusement, mon chapeau rabattu sur mes yeux, et l'obscurité formée par la saillie [illegible] l'empêchait de me voir. Nous arrivâmes au moulin, et le meunier, habitué à ces chemins effondrés de bocage, conduisit habilement avec une incroyable vitesse à travers les gués et les ornières, nous jetant et nous brisant impitoyablement à chaque cahot dans une bagarre tonne, et se prêtant de toute la vigueur de ses jambes à l'impatience que j'avais d'arriver au château.

Nous aperçûmes enfin le toit du moulin aux rayons de la lune; le garde dormait, il s'était à l'entrée des bois, et me glissant par les jours, j'atteignis la pelouse. Aucune lumière ne brillait aux fenêtres, je respirai, et gagnant l'escalier par où j'étais sorti, je me retrouvai bientôt dans ma chambre avec un sentiment de satisfaction que le matelot qui vient d'échapper au naufrage.

Un clin d'œil j'eus secoué la poussière qui me couvrait et changé de costume, après quoi je descendis pour attendre la voiture.

La femme de chambre apporta une lampe dans le grand salon, je compris que M. de Merwen devait dîner au château. Je m'assis auprès d'une table, et me mis, pour me donner une contenance, à feuilleter un livre placé devant moi. Je n'y tins pas longtemps, j'allais et venais de la table au perron, m'arrêtant, écoutant et n'entendant rien. J'éprouvais une angoisse horrible, l'avais de violents battements de cœur, et j'entendais parfois une voix mystérieuse me poursuivre de ces mots désolants:

—Si j'étais morte!

L'abbé Anselme arriva, au retour d'une visite à ses pauvres et à ses malades. Cette douce placidité me fit du bien. Qu'elle est heureuse cette sérénité que rien altère, et qui reste la même devant le soleil, la pluie et les orages, parce que tout vient de Dieu!

—Ces dames ne sont pas de retour? me dit-il; surprise, je suis heureux de vous rencontrer seul, Monsieur Christian, j'ai à vous parler de notre pauvre ami.

—Ah!

—Vous me voyez affligé, sincèrement affligé, nous que je donne grande créance aux lettres de ce genre.

—Une lettre anonyme, n'est-ce pas?

—Comment le savez-vous? fit-il en relevant la tête.

—Je le devine; cette manie a cours ici.

—C'est peu légal; mais, quoi qu'il en soit, si des nouvelles de cette nature arrivaient aux oreilles de M. de la Rochaubert, il serait à craindre qu'elles ne nous fussent perdre le fruit de nos efforts.

Il me tendit la lettre, je la parcourus en me promenant avec agitation devant lui, elle contenait: ô mon Dieu! mon ami, pourquoi hésiter à le dire?.....elle contenait le récit d'un enlèvement de la femme par Antonio; il avait fui avec elle en Italie, où la poursuivait, et c'est ce qui l'avait empêché d'être présent à la mort de sa femme. Passons. J'éclatai de rire devant le pauvre abbé.

—Vous y croyez pas?

—Tenez, Monsieur le curé, voici le pendant, fis-je, en lui remettant la lettre que Basile avait reçue.

—Mais, c'est une comédie! fit-il après avoir lu.

—Plus que cela, c'est un drame; vous n'en connaissez pas toutes les péripéties; moi, je vous demande quarante huit heures pour vous en montrer le dénouement; confiez-moi cette lettre.

Le roulement de la voiture au-dehors nous interrompit; l'abbé se leva doucement et s'avança sur le seuil, en me faisant signe de me taire, je vous le suivre, et m'efforçant d'être calme, mais une incroyable faiblesse m'envahit tout à coup, les jambes tremblantes, mes dents claquaient, je ne pus qu'attendre, brisé d'émotion, [illegible].

Si j'avais pu douter de mon fatal amour, ce seul instant m'en eût à jamais convaincu. Il me semblait que mon cœur allait s'élancer hors de ma poitrine, et je ne l'ai jamais si follement aimée qu'en la revoyant. Elle s'avançait, appuyée sur le bras de son père, pâle, son chapeau à la main, ses beaux cheveux dénoués et tombant à demi sur ses épaules. Je me levai pour aller à sa rencontre, je voulus lui parler, et demeurai sans voix. [illegible]

[illegible]

———

fut la mort d'Antonio de Merlon, imon neveu, que son fils n'a point fait entendre à Pressoir.

—Monsieur le comte !...... dis-je en me rappelant devant lui.

Il mit un doigt sur sa bouche en m'indiquant M. de la Rochaubert et l'abbé Anselme; à l'entrée de la pièce venait d'apparaître le valet.

—Je vous le jure, ajouta-t-il avec découragement, mais, hélas! me croirez-vous?

—Je vous croirai, moi, répondit derrière moi la voix de ma tante, qui entrait sur ces pas.

—Oh, merci, merci! m'écriai-je en cachant mon front dans mes mains.

L'abbé Anselme et M. de la Rochaubert s'étaient retirés vers nous, M. Desforest rentrait, on passa aussitôt à table.

Cette parole m'avait été bien bonne, elle me fit supporter jusqu'au bout du dîner les entretiens de M. Anthime, et les allusions qu'il était obligé de faire de temps à autre à son courage et à son dévouement.

A continuer.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 7 août 1865.

Il n'est pas arrivé d'animaux et il ne s'en est pas vendu hier. Il reste en vente 60 boeufs de l'Ouest, [illegible] de Texas, 204 cochons, 124 moutons, 66 veaux, à lait et 72 veaux.

—*Prix*—

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net.	[illegible]
Bœuf du Texas, 1re qualité, par tête.	[illegible]
Bœuf du Texas, 2me qualité, par tête.	[illegible]
Bœuf du Texas, 3me qualité, par tête.	[illegible]
Cochons, par liv.	[illegible]
Moutons, par tête.	[illegible]
Veaux, par tête.	[illegible]
Vaches à lait, par tête.	[illegible]
Veaux de lait.	[illegible]

LEOPOLD LORE.

LISTE MARITIME.

On trouvera à la page anglaise, la liste de navires et bateaux expédiés ou arrivés dans ce port de la Nlle Orléans.

SERVICE FUNEBRE.

Il sera célébré un service funèbre à l'église St. Augustin, VENDREDI, 11 août, à huit heures du matin, pour le repos de l'âme de feue ELIZABETH DEGRANGE. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

ATTENTION.

Propriété considérable de valeur à Tensas par le shérif—Nous appelons l'attention sur la vente à l'encan qui aura lieu MARDI, 8 août, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'une propriété considérable de valeur située sur le Chemin Public, entre les rues Bourgogne et Philippe, dans le Premier District. Voir son annonce.

MM. Montgomery & Bro. vendront, lundi à 10 heures, au No 25 de la rue Gaiennié, beaux meubles [illegible] et au Voyer—A midi, au poteau 20, Deuxième District, 4500 cocos [illegible].

Nous sommes priés d'appeler l'attention particulière du public sur la vente de quincaillerie, coutellerie, &c., que fera M. D. E. Morphy, encanteur, aujourd'hui, lundi, à 10 heures du matin, au magasin de M. L. E. Pothier, rue de la Vieille Levée, No 66—Pour les détails complets, voir les catalogues.

Ceux qui désirent acheter de beaux meubles feront bien d'assister à la vente, annoncée par M. J. P. Boisseau, encanteur, pour ce matin, à 10 heures, à l'encan au No 228½ de la rue Conti.

AU PUBLIC.

Je soussigné déclare que l'assertion qui a paru dans l'ABEILLE d'hier concernant J. J. Trosclair à F. R. Trosclair, est mensongère; jamais un homme portant le nom de Trosclair n'a été un assassin, ni ne s'est servi d'un poignard, soit pour attaquer, soit pour se défendre; tous ceux portant ce nom, ici, sont assez bien connus par le notaire pour qu'on puisse les soupçonner de la [illegible] l'avocat et de M. Hahn. Mon grand père avait de fortune, mon père en avait d'ancienneté; mon frère y [illegible]; dire que ceux des gens de ce nom pouvait, et que le public ne [illegible] d'un grand père.

Jean Jacques Trosclair.

UN JOURNAL
POUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES
LE SUD [THE SOUTH.]

[illegible] LE ROMAN DE LA LOUISIANE.

Bureau, rue du CAMP No 88, au premier [illegible].

E. ROGER & Co.,
Salles de ventes Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée.

Nlle Orléans, 5 août 1865.

Les soussignés désirent porter à la connaissance de leurs amis et du public en général, qu'ils ont pris avec eux M. C. T. NASH, de cette ville; que depuis ce jour, les affaires seront [illegible] sous la raison sociale de E. ROGER & Co., [illegible]

E. ROGER & Co.

Bureau des Terres Publiques

AVIS est par le présent donné au public que [illegible] des Terres Publiques est ouvert au Bureau [illegible] à l'exception de LA VENTE DES TERRES PUBLIQUES [illegible].

AD. DUPRE, Registrateur.

AVIS.

Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de Joseph Bernal sont priées de les présenter dûment certifiées au soussigné, No [illegible].

Nlle-Orléans, le 7 août 1865.

A. DERBES.

AVIS.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 5 août 1865.

Les souscripteurs au stock de [illegible] Banque de la Nouvelle Orléans, [illegible].

[illegible]

Avis concernant les esclaves, les bateaux à vapeur et les pêcheurs.

J'AI CINQ SOUILLOIRES de toutes grandeurs [illegible] et 42 pouces de diamètre à vendre [illegible] pour chaque, et que je vendrai à BON MARCHE.

M. W. WETMORE.

6 août—1m — 138, rue Poydras.

AVIS.

NOUS avons reçu les affiliations No [illegible] DE LA RUE DE L'UNION. [illegible] marchandises consignées à notre maison de New York et à [illegible] de Liverpool et de Boston.

[illegible] & CO

Rue de l'Union, No 8.

MADAME MORENE, accoucheuse,

A L'HONNEUR de prévenir ses clients et le public en général, que depuis le [illegible] à la Nouvelle-Orléans, elle a repris, à partir de ce jour, l'exercice de sa profession, à son domicile, rue Royale, No [illegible], entre les rues des Amis et Orléans.

DEMANDE DE MAISON.

On demande une maison-cottage, double ou deux étages, dans le Deuxième District, et où [illegible] famille. S'adresser à ROBERT, boîte No 179, au bureau de Poste.

Dry goods. Dry goods.

C. JAUBERT & CO.
20 Rue de Chartres 20

La maison C. JAUBERT & CO., de la Nlle-Orléans, a l'honneur de recommander pour la rapidité avec laquelle elle fera au plus prix modérés, les demandes envois de MARCHANDISES DE TOUTE SORTE qu'elle recevra de New York et d'Europe, afin de monter son magasin, un bel assortiment de

COTONS,
INDIENNES,
COTONNADES,
CASIMIRS,
FLANELLES UNIES ET DE FANTAISIE,
TOILES,
MALAKOFFS,
ARTICLES BLANCS DE TOUTE ESPECE, &c. &c.

L'attention des modistes est spécialement appelée sur un récent arrivage de [illegible] de RUBANS et CHAPEAUX, de toutes nuances et de toutes largeurs qui seront vendus à VINGT POUR CENT AU-DESSOUS DU COURS DU MARCHE.

C. JAUBERT & CO.

AVIS.

La société qui a existé en cette ville pendant vingt ans sous la raison

EUG. ROCHEREAU & Co,

A été dissoute ce jour, par la retraite pour raison de santé de Monsieur Eug. Rochereau—Messieurs Alfred Rochereau & William V. Hepp, [illegible] sous la raison de A. ROCHEREAU & CO., [illegible].

EUG. ROCHEREAU & CO.

Nlle Orléans, 31 juillet 1865.

AVIS.

Les soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison

A. ROCHEREAU & Co,

[illegible]

Bureau, Nos 30 [illegible] rue St-Louis.

ALFRED ROCHEREAU,
WILLIAM V. HEPP.

Nlle Orléans, le 1er août 1865.

E[illegible] Département de notre [illegible]

[illegible]

Produits de la Havane.

10000 [illegible]

VERMOUTH ET VIN.

C[illegible]

———

Suite de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

LOGE DE L'ETOILE POLAIRE No 19.

[illegible] L'ETOILE POLAIRE [illegible] LUNDI PROCHAIN, 7 août, à sept heures du soir [illegible].

J. DUGALDES. — E. E. SMITH, Secrétaire.

VOLE.

Il a été volé UN PORTEFEUILLE dans le magasin de M. HAHN, à Brashear City, Lne. Le dit portefeuille appartient à M. L. Loeb et renfermait cinq billets dont un de L. Wachter, de la paroisse St. Charles, à de à L. Loeb, en date du 15 juillet 1865, et marqués comme suit:

Un billet à trente jours.........pour $95 00
Un billet à soixante jours..........pour $100 00
Un billet à quatre-vingt dix jours....pour $[illegible]

N. B.—Un billet, sur demande, de [illegible], à M. Loeb par J. F. Bourgeois, de St. Charles, un billet de $[illegible] de B. Clarmon, de St. Charles, [illegible] de L. Loeb. Le prévient le public de ne pas négocier les dits billets.

LEOPOLD LOEB.

AVIS AUX CONTRIBUABLES,
Revenus, voitures, argenterie, &c.

Bureau du Percepteur du Revenu Intérieur des Etats-Unis.

1er District de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 1er août 1865.

Conformément à la section d'un acte intitulé "acte pour pourvoir à un revenu intérieur destiné à soutenir le gouvernement et payer l'intérêt de la dette publique"—lequel acte a été approuvé le 30 juin 1864, le qu'il a été amendé par l'acte du 3 mars 1865,—avis est donné à tous ceux qui sont sujets à payer des droits annuels sur les [illegible] dans les limites de la ville de la Nlle-Orléans que le percepteur du dit District a reçu de l'assesseur du dit District les listes annuelles de perception, conformément à la 19e section 21, sur les droits et les taxes imposés par le dit acte, sur les revenus, les voitures, l'argenterie, &c., etc., &c., et lesdits droits sont dûs et payables au bureau, pour la perception des dits droits et taxes, à leur bureau, à la Douane, de 9 heures du matin, à 2 heures, jusqu'au [illegible] courant.

Tous ceux qui négligeront de payer les droits et les taxes annuels ainsi qu'il est dit plus haut, au percepteur [illegible], dans le délai ci-dessus spécifié, seront sujets à payer dix pour cent de plus que le montant de leurs droits et taxes.

Les billets des Etats-Unis et des banques nationales seront seuls reçus en paiement des taxes.

CHARLES SMITH, Percepteur.

Articles français et allemands.

[illegible] caisses [illegible] de vin De Kassor,
[illegible] do eau de Cologne,
[illegible] do eau de Vichy,
[illegible] do Injection de Brou, Sirop Lamouroux, Lorillat, Lottiger, Pastilles, Bouffées, Poudre de Rogé.

Capsules de Mothes, M. Cognac, Collodion, Rob Bôyveau-Laffecteur du Glace-Jones et de St. Gervais, &c.

A vendre, en gros et au détail, à la pharmacie de A. SCHWAB, Rue du Marché, Nos 127 & 129.

A. SCHWAB,
Importateur de la parfumerie de J. SCHWAB,
37 Maiden Lane—New York.

Extraits de Lubin, Night Blooming Cereus, [illegible] Pomades, &c.

[illegible] Eau de Cologne, &c.

A vendre, aux prix de New York, à la pharmacie de A. SCHWAB, Rue de Chartres, Nos 127 & 129, Nlle Orléans.

Une bonne cuisinière blanche

TROUVERA une bonne situation en s'adressant au No [illegible] rue [illegible].

Demande de nourrice.

ON demande une bonne NOURRICE blanche [illegible], au No [illegible] Vieille Levée, près St. Louis.

Demande de Confiseur.

On demande un bon CONFISEUR—On donnera de bons appointements.

JULES HIMBERT, [illegible]

Département des Travaux Hydrauliques.

Banque de Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 2 août 1865.

En vertu de la 10me section de la charte de cette institution, qui accorde le bureau des Directeurs, UNE ASSEMBLEE GENERALE des actionnaires aura lieu, rue Canal et Carondelet, LUNDI, 11 septembre, à 10 heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires de la dite institution.

J. S. E. PERCY, Secrétaire.

Dissolution de société.

LA société THOMPSON & BARNES est dissoute d'un commun accord. La liquidation dite de la société [illegible], M. Thompson est autorisé à signer pour les affaires de la dite société en liquidation.

S. THOMPSON, WM BARNES.

3 août 1865.

E[illegible] continuation des affaires sous la raison sociale de S. Thompson. WM BARNES.

Le soussigné continuera le commerce de farines en gros et au détail, rue [illegible] au No 41 de la rue [illegible].

S. THOMPSON.

DISSOLUTION.

LA maison connue sous le nom de T. DUPRE & Cie, est dissoute d'un commun accord à partir du [illegible]. T. Dupré continuera les affaires [illegible].

T. DUPRE. ALF. BOLZONIE & Cie.

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle Orléans, a transporté son bureau au No 21 rue du CAMP, [illegible] RIVIERE, et fait en risque de FEU POUR CENT [illegible].

—DIRECTEURS—

[illegible]

LOUIS BARNETT, secrétaire.

AVIS.

LA société HAYES, SANDERS & CO. a été dissoute, par la mort, en mars 1865. Le soussigné continuera [illegible] JOHN B. WILLIAMS & SANDERS. [illegible]

R. W. SANDERS.

AVIS.

LE Dr C. DELERY [illegible] qu'il a ouvert un bureau de consultations rue St. Louis entre Bourgogne et Dauphine, [illegible].

AVIS.

NOTRE Société étant expirée, M. E. Hazard reprend l'administration des affaires [illegible].

JOUVET CASSEBOUR & Co.

Chantier de bois de Brown.

[illegible] pieds cypres sec, 1, 1 1/2 à 3 pouces d'épaisseur,
[illegible] do chêne, 2, 1 1/2, 2, 2 1/2, 3, 4, 5 et 6 pouces,
[illegible]

A vendre au chantier de bois,
Au coin des rues Bienville et Levée,
[illegible]

JOS. A. BROWN.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et d'incendie.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
HOME DE N. YORK.

Capital	$2,000,000
Actif au 1er janvier 1865	3,765,[illegible]
Passif	77,[illegible]

[illegible]

GEO. A. FOSDICK, Au coin des rues Camp et Natchez.

Marchandises sèches.

Wm. G. TOMPKINS. — H. E. ALSOBROOK.
Wm G. TOMPKINS & CO.

ONT recommencé les affaires à leur ancien local, No 3 de la rue des Magasins, près Canal, où l'on trouve UN ASSORTIMENT COMPLET DE MARCHANDISES SECHES [illegible] ENTIEREMENT NOUVEAU [illegible].

Changement de domicile

MODES, ROBES ET CONFECTION

MME. Ve. [illegible] a l'honneur d'informer les dames [illegible] rue du Canal No 190 [illegible].

[illegible]

Une demande d'une piastre est un gain d'une piastre.

Aux fabricants de cigares.

[illegible]

Aux marchands commissionnaires

[illegible] ALEXANDER Z. TRUSMAN, avocat, [illegible]

[illegible]

Compagnie d'[illegible]

Exprès pour le Texas.

LA COMPAGNIE D'EXPRES D'ADAMS est prête à transporter des paquets [illegible] GALVESTON, HOUSTON [illegible] AUTRES POINTS DU TEXAS.

———

A. DELVAILLE. — E. JOUBERT.

DELVAILLE & JOUBERT,
COURTIERS D'ACTIONS, DE BILLETS DE CHANGE,
16.......Rue Carondelet.......16
Nouvelle-Orléans.

PILCHER & BARROW,
(Successeurs de PILCHER & GOODRICH et H. PILCHER & Co),
Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
No 30 Poeyfarré Row, rue Poydras—Nouvelle-Orléans. Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.

BYRNE, VANCE & Co,
Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES.
Ont repris les affaires à leur ancien local,
Rue Carondelet, No 3, au premier.

M. MAYNE,
PERCEPTEUR ET AGENT GENERAL,
Commercial Place, No 16.

S'OCCUPE de la perception de billets et de comptes, de la gestion de propriétés foncières, [illegible].

Références: CHAFFRAIX, BLOIS & CO, MM. MERRILL & CO, W. B. HENNING & CO, et autres.

WARREN & CRAWFORD
(J. S. WARREN et T. W. CRAWFORD)
Successeurs de Warren, Gibson & Co.
Facteurs de coton et marchands commissionnaires.
Rue Carondelet, No 51, Nlle Orléans.

GEORGE W. WEST
(DE WEST, RENSHAW & CAMMACK)
Facteur de coton et de sucre,
Rue Perdido, No 73, Nlle Orléans.

Kennard & Luzenberg,
(JOHN R. KENNARD...... C. H. LUZENBERG)
AVOCATS,
Rue du Camp, No 20,
Nlle-Orléans.

PAYNE, HUNTINGTON & Co,
FACTEURS DE COTON,
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Ont repris les affaires à leur ancien bureau,
[illegible] rue de l'Union No 51.

M. GILLIS. — A. G. FERGUSON.

GILLIS & FERGUSON.
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands commissionnaires
en général,
Ont repris les affaires au No [illegible] de la rue Gravier.

P. E. MATHEL,
Successeur de Hughes, Mylleand & Co
FACTEUR DE COTON
—ET—
Marchand-Commissionnaire en général,
[illegible] rue de l'Union, Nlle-Orléans.

F. DOLHONDE & Co.,
FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Rue Bienville, No 27, entre les rues Camp et Magasins.
Nlle Orléans.

Références: Cobb, Martin & Co., New York; Martin & Co., Louisville, K., S. H. Kennedy & Co., Nlle Orléans, [illegible], Mobile; [illegible].

Wm. H. WHITAKER
AGENT DE RECLAMATIONS.

IL porte une attention particulière aux affaires qui concernent le département du trésor des Etats-Unis. Bureau No 2 Bâtisse [illegible], coin Camp et Commune.

A. D. BANKS. — W. H. BETCHUM. — J. C. DENIS

A. D. BANKS & Co.
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands Commissionnaires,
No 126 rue Gravier.

MONROE & NOYES,
Marchands-commissionnaires
et Encanteurs.

LES soussignés ont formé une société, sous le nom de MONROE & NOYES, [illegible] No 41 de la rue Carondelet, coin Gravier, [illegible].

JOHN T. MONROE.
O. J. NOYES.

Nlle Orléans, 12 juin 1865.

MARSHALL J. SMITH & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES.

Marchands de cordes et de toile d'emballage. Ont repris les affaires au No [illegible] rue Carondelet. Nlle-Orléans, 17 juillet 1865.

AB. GRISWOLD. — WM. H. GOODRICH.

A. B. GRISWOLD & Co.

[illegible] Fabricants [illegible] de montres, diamants, argenterie, bijouterie [illegible].

JOHN T. HARDIE & Co.
[JOHN T. HARDIE .... C. J. NICHOLSON]
Facteurs de coton
ET
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES.
[illegible] rue Carondelet, No 45.

W. B. TULLIS,
(Successeur de TARLETON, WHITING & TULLIS,)
FACTEUR DE COTON,
rue Perdido, No 28.

BOYLAN & CO. Facteurs de coton et Marchands Commissionnaires.
Rue Gravier, No 192.

B. BOULIGNY,
[Autrefois BELD & BOULIGNY]
Facteur de sucre et de coton,
ET
Marchand Commissionnaire,
Au coin des rues Chartres et Bienville,
Nouvelle Orléans.

AUGUSTE MONTREUIL,
Courtier d'actions, de billets et de change,
RUE CARONDELET, No 29,
Nlle Orléans.

JAMES BELLIGAN............LEON VON ZINKEN

Belligan & Von Zinken,
Encanteurs, Facteurs de coton,
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Rue Carondelet No 46.

Se chargent de ventes d'actions, de bateaux à vapeur, d'immeubles, et de tout espèce de propriété, à l'encan et à l'amiable.

V. L. ROBINSON. — D. SAUL

ROBINSON & SAUL,
Encanteurs et
Marchands-Commissionnaires,
46, rue des Magasins—NLLE ORLEANS.

Offrent leurs services pour la vente de fers, de coton [illegible].

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,
26......Passage de la Bourse......26

Ad. Dupré Jr
AVOCAT,

A repris l'exercice de sa profession au bureau de M. CYPRIEN DUPOUR, No 34, rue Bienville, près Royale.

Alfred Roman,
AVOCAT,
Paroisse St. Jacques [Lne.]

A repris l'exercice de sa profession dans le Quatrième District Judiciaire. [illegible]

F. A. ROY,
AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession.
Résidence: Paroisse de la Pointe Coupée.

T. J. & W. H. COOLEY,
AVOCATS,
Rue St. Charles No 26 au Premier chambre No 4.

ANTHONY SAMBOLA
ABOGADO,
23.........Exchange Alley.........23

INFORMA a sus amigos y antiguos favorecedores de [illegible].

Arthur Brocard,
NOTAIRE PUBLIC,
No 12..........RUE CARONDELET..........No 12

A. D. DORIOCOURT,
[illegible]

Camus,
NOTAIRE PUBLIC,
66......RUE ROYALE......
—AU PREMIER—
Entre St. Louis et Conti.

[illegible]

J. R. [illegible] Encanteur,
[illegible] No 47,
Union.

S[illegible]

[illegible] HORTON & Co,
[illegible] NEW YORK [illegible]
RUE DE LA COMMUNE, No [illegible].

Vincent & Co

CONTINUENT les affaires d'encan et de commission, au No 16 de la rue de Chartres.

Ils font des avances libérales sur toutes consignations.

Café de Mexique.

10 [illegible] du Café Godoba, de qualité supérieure à vendre par AVENDANO FRERES, No [illegible] de la Commune.

Chetures de Coton, &c.

J'AI pris à bail les "Lone Cotton Mills" de Jefferson City, Lne., [illegible].

———

VENTES A L'ENCAN

Vente par Hoffman & Marks,

Marchandises sèches, vêtements et marchandises assorties.
PAR HOFFMAN & MARKS,
S. J. [illegible], encanteur.
Bureau, rue de Chartres No 28.

LUNDI, 7 août, à 10 heures du matin, [illegible] sera vendu:
[illegible]

200 lots de MARCHANDISES SECHES [illegible].

Tables [illegible] mouchoirs, serviettes, chemises, cravates, bas, gilets [illegible].

200 lots de VÊTEMENTS de mode.

Tables [illegible] FOURNITURES DE BUREAU,
1 [illegible] de CHAPEAUX,
1 [illegible].

VACHERIE.

PAR S. GUIRAULT, Encanteur,
Bureau—Bourse et Passage de la Bourse.

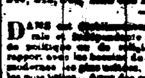

Il sera vendu, MARDI, 8 août, à 11 heures du matin, encoignure Elio et St. Louis, à la vacherie du nommé [illegible]:

15 belles vaches laitières, plusieurs ayant un petit [illegible];
2 chevaux;
1 voiture à lait;

Les ustensiles, les bidons, &c., &c., dépendant de la dite vacherie.

Conditions—Jusqu'à $150, comptant, et au-dessus de $150, six mois de crédit en billets approuvés et [illegible].

Distillerie.

PAR S. GUIRAULT, encanteur,
Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu au comptant, jeudi, 10 août 1865, à midi, à l'encan, rue des Bons Enfants, entre la rue de l'Orme et [illegible]:

1 alambic d'environ 350 gallons,
[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor.

VENTES JUDICIAIRES

La veuve Peggy Asher vs Joseph Kittner et Joseph Schwartz.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 12,761.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Tribunal de la Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI 7 août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de Conti et de la Douane, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la désignation suit:

DEUX TERRAINS dans l'îlet compris entre le faubourg public et les rues Levée, Bourgogne et Phillippe. Lesdits terrains ont désignés sous les Nos [illegible].

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Maurice Grange vs la goélette *La Renne*, [illegible].

[illegible]

ECOLE
Française, anglaise, espagnole, &c.

PENSIONNAIRES et EXTERNES

240, 242, 244, Rue des Remparts, 240, 242, 244

DANS cet établissement, [illegible].

[illegible]

La Suite du Lecture de Gerolstein et de la Séance [illegible].

A LA SOIRÉE DE NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Conti—On y trouvera environ 150 livres de romans, [illegible].

Aux Contribuables de la ville.

Bureau du Trésorier de la ville,
Nouvelle-Orléans, [illegible].

AVANT public, ainsi que le veut la loi, la liste officielle des contribuables délinquants, je désire de [illegible] LE DIX AOUT PROCHAIN [illegible].

JOHN R. WALTON, Trésorier de la ville.

Bureau du Contrôleur
Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 6 juillet 1865.

AVIS est donné aux collecteurs des Taxes de l'Etat [illegible].

[illegible] A. W. [illegible], Auditeur.

Lettre perdue.

Une récompense libérale sera donnée à celui qui rapportera UNE LETTRE à l'adresse du soussigné. Cette lettre porte le timbre de Valenciennes France, en date du 6 juillet 1865.

[illegible]

Compagnie Exprès d'Adams.

GRANDE EXPEDITION PAR EXPRES
Pour l'Est, l'Ouest et le Nord.

Capital..................................$[illegible]

Cette ancienne Compagnie expédie journellement un exprès pour Mobile, [illegible].

Elle se charge de transporter, dans le plus bref délai, de l'argent, des petits paquets de valeur et autres articles de fret.

Elle se charge de faire des GRANDES EXPEDITIONS DE FRET.

[illegible]

NEW YORK,
[illegible]

GRANDE COMPAGNIE [illegible]

LIGNES DE LA COMPAGNIE DE WELLS, FARGO & Co,

Et PEXPRES DU CANADA, pour toutes les parties du Canada.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 6 de la rue des Magasins.

A. LOCKWOOD, Agent.

Exprès de la Rivière Rouge

LE soussigné a l'honneur d'annoncer, [illegible] un EXPRES entre la NOUVELLE-ORLEANS, ALEXANDRIE, GRAND ECORE, [illegible].

[illegible]

PAQUETS DE VALEUR

[illegible]

TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.

Commissaires de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau No de la Commune No 195
Nouvelle-Orléans, 17 juin 1865.

LE TABLEAU DES TAXES de la rive droite [illegible] le Congrès [illegible] VINGT JUIN [illegible].

[illegible]

S. H. RANDALL, [illegible] de ARMS, [illegible]

[illegible]

L. E. MARCHAND [illegible]

201.....[illegible].....201

———

VENTES A L'ENCAN

Beaux meubles de salle
et de chambre à coucher.

Vente à l'encan pour cause de départ.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau, au coin des rues Magasins et Gravier.

LUNDI, 7 août, au No [illegible] rue Conti No 228 1/2, entre les rues Marais et Villeré, [illegible] pour cause de départ, lundi 7 août, à 10 heures et demie du matin—

BEAUX MEUBLES.

[illegible]

COCOS. COCOS.

4,500 cocos venant d'être débarqués de la goëlette Light of the Age—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. Montgomery, encanteur.

LUNDI, 7 août, à midi, il sera vendu, au débarcadère de la goëlette Light of the Age, au poteau 20, 1er District.

4500 COCOS.

—*Ensuite*—

300 barils [illegible] gallons [illegible].

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles... Meubles.

Beaux meubles en acajou et en bois de rose, Pianos.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. Montgomery, encanteur.

LUNDI, 7 août, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 25 de la rue Gaiennié, près la rue Carondelet, tout le contenu de la dite résidence, consistant en meubles en acajou et en noyer, tapis, matelas, glaces, pianos, &c.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

25 caisses chapeaux pour hommes et enfants

—Aussi—

100 douz. couteaux fins de Sheffield,

—Aussi—

300 lots marchandises étrangères et américaines.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 68 rue Gravier.

LUNDI, 7 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu:

25 caisses chapeaux assortis,
—Aussi—
100 douz. couteaux fins Sheffield,
—Aussi—

Comme de coutume, marchandises étrangères et américaines, [illegible].

Conditions à la vente.

Vente par catalogue, de quincaillerie, coutellerie et objets de fantaisie, pour cause de liquidation.

PAR D. E. MORPHY, encanteur
Bureau: rue des Magasins, No 97

LE mardi, lundi le 7 août, au magasin de M. L. E. Pothier, rue de la Vieille Levée, No 66, entre les rues Bienville et Conti, à dix heures, [illegible] 24 juillet 1865 à 10 heures du matin, [illegible].

[illegible]

Termes et conditions—Au-dessous de $100, [illegible] $100, [illegible] billets du Trésor des Etats Unis.

Coton......Coton.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse No 12.

LUNDI prochain, 7 du courant, à midi, à la Presse des Planteurs, coin des rues Annonciation et Richard, par ordre de l'honorable E. F. Flanders, [illegible] du Trésor des Etats-Unis, il sera vendu—

450 balles de coton.

[illegible]

Meubles. Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY.

LUNDI, 7 août, à l'encan, [illegible] Masonic Hall, [illegible].

Grande vente de marchandises sèches.

[illegible]

PAR E. ROGER & CO.
O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 8 août, à 10 heures, au No [illegible] de la Vieille Levée [illegible]:

[illegible] SATINETS, CASIMIRS, [illegible]
[illegible] INDIENNES [illegible]
[illegible] FLANELLES [illegible]
[illegible] COUVERTURES [illegible]

[illegible]

Meubles, Argenterie, &c.

Succession de Mme Elizabeth Roarne.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

EN vertu d'un ordre de [illegible] Cour de District de la Nlle Orléans, [illegible] 1865, [illegible].

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible].

[illegible]

A. J. VILLERE, Greffier.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible].

[illegible]

A. J. VILLERE, Greffier.

Photographies

A des prix modérés, pendant quelques jours.

LA Compagnie Photographique de la Nlle Orléans, rue du Camp No 37 [illegible] CARTES DE VISITE [illegible].

A. A. TORRES, Photographe.

Photographie à bon marché

[illegible] Photographique [illegible], rue de Chartres No 3, entre les rues St-Louis et Conti.

GALERIE NATIONALE [illegible]
DE
E. A. [illegible]
(Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 33.)

[illegible]

Trois pinceaux la douzaine.

A VENDRE

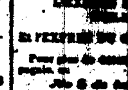

TROIS PETITES HABITATIONS [illegible].

[illegible]

MALADIES

[illegible] Poudre du Dr VERGE [illegible]

[illegible]

AVIS

LE Major Général E. R. S. Canby [illegible].

[illegible]

AVIS

[illegible] JAMES D. BLAIR & Co [illegible].

RENTRES DES COURS

Collège Jefferson.

C[illegible]

[illegible]

THE COTTON HOLL.

D[illegible]